

Commune de St Jean d'Arves

Réunion du Conseil Municipal

Séance du 23 Mai 2020

Présents : HUSTACHE Christiane, TRUCHET Sébastien, DURAZ Sébastien, MICHEL Stéphanie, DAVID Éric, SOL Sébastien, ARLAUD Laetitia, GEMIN Clément, HUSTACHE Maurice, ARLAUD Marielle.

Absents : CHARPIN Frédéric avec procuration à DURAZ Sébastien

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur SIBUE Pascal, Maire sortant, qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installés :

- HUSTACHE Christiane
- TRUCHET Sébastien
- SOL Sébastien
- MICHEL Stéphanie
- DAVID Éric
- DURAZ Sébastien
- ARLAUD Laetitia
- GEMIN Clément
- HUSTACHE Maurice
- ARLAUD Marielle
- CHARPIN Frédéric

Madame HUSTACHE Christiane, la plus âgée des membres du Conseil, a pris ensuite la présidence.

Le Conseil a choisi comme secrétaire Monsieur GEMIN Clément.

Election du Maire

Premier tour de scrutin

Le Président a invité le Conseil à procéder à l'élection du Maire conformément aux dispositions du Code de l'Administration communale.

Chaque conseiller, a remis au président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	: 11
A déduire bulletin litigieux	: 0
Suffrage exprimé	: 10
Majorité absolue	: 06

A obtenu :

HUSTACHE Christiane : 10 voix

Madame HUSTACHE Christiane, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire et immédiatement installée.

Détermination du nombre d'adjoints : le nombre d'adjoints a été fixé à l'unanimité à deux.

Election du Premier adjoint

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes et sous la présidence de Madame HUSTACHE Christiane, élue Maire, à l'élection du premier adjoint.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	: 11
A déduire bulletin litigieux	: 0
Suffrage exprimé	: 10
Majorité absolue	: 06

A obtenu :

TRUCHET Sébastien : 10 voix

Monsieur TRUCHET Sébastien, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 1er adjoint et immédiatement installé.

Election du Deuxième adjoint

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes, à l'élection du deuxième adjoint.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	: 11
A déduire bulletin litigieux	: 0
Suffrage exprimé	: 11
Majorité absolue	: 06

A obtenu :

SOL Sébastien : 10 voix

Monsieur SOL Sébastien, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 2ème adjoint et immédiatement installé.